

l'intérieur de frontières sûres et reconnues conformément à la Résolution 242 du Conseil de sécurité. Elles ont en outre réitéré leur profonde préoccupation devant la politique de peuplement menée par Israël dans les territoires occupés.

6. Les deux parties ont accueilli avec satisfaction le plan proposé par le Président Reagan le 1<sup>er</sup> septembre, considérant qu'il constitue un solide point de départ en vue d'un progrès vers la paix au Moyen-Orient. Les deux parties ont également salué comme un événement positif la résolution adoptée par le Sommet arabe de Fez sur le conflit arabo-israélien.

7. Le Canada a accueilli avec satisfaction la proposition égyptienne à la 36<sup>e</sup> AGNU visant la nomination d'un représentant spécial de l'Assemblée générale des Nations Unies qui serait chargé d'explorer avec les parties concernées les perspectives en vue de l'établissement d'une zone dénucléarisée au Moyen-Orient. Le Canada et l'Égypte partagent un engagement fondamental à l'égard du Traité de non-prolifération, qui a été ratifié par 115 pays, et espèrent que les pays qui ne l'ont pas encore fait ratifieront le Traité.

8. S'agissant des questions bilatérales, les deux parties ont convenu que les relations entre l'Égypte et le Canada sont marquées par un haut degré de coopération et de compréhension mutuelle. Elles ont constaté avec satisfaction l'expansion et l'intensification des activités dans un certain nombre de domaines d'intérêt et d'importance, notamment le commerce et le développement. Un échange de lettres permettant l'entrée en activités d'un bureau de l'Institut canadien en Égypte a constitué un important progrès au chapitre de la coopération en vue de l'avancement de l'étude de l'histoire de l'Égypte. Les Ministres ont également noté avec satisfaction les diverses activités culturelles, éducationnelles et scientifiques qui se sont déroulées entre les deux pays.

9. À l'issue de leurs consultations, les Ministres ont procédé à un échange de lettres qui constitue la dernière étape de l'Accord de coopération en vue du développement pacifique de l'énergie nucléaire (négocié antérieurement et signé en mai par les ministres respectifs de l'Énergie). Les deux Ministres ont exprimé leur satisfaction à la conclusion de l'Accord et se réjouissent à la perspective de nouvelles réunions entre représentants des deux pays.